



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 116232

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'accès aux soins des personnes bénéficiaires de la CMU. La CMU offre aux plus démunis la possibilité de bénéficier d'une couverture maladie. Un collectif de médecins généralistes a récemment révélé que certains professionnels de la santé refusaient la prise en charge des bénéficiaires de la CMU, sous prétexte d'un emploi du temps surchargé. Cette attitude a été jugée « discriminatoire et anticonstitutionnelle » par la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde). En conséquence, il souhaite connaître sa position sur cette attitude et savoir quelles mesures il compte prendre pour empêcher les professionnels de la santé de refuser des soins aux bénéficiaires de la CMU et garantir ainsi l'égal accès aux soins de tous les usagers de notre système de santé.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116232

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 506